



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 7 mars 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 mars 2017 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 12 janvier 2017,
- horloge astronomique,
- attribution des subventions communales,
- étude sur la fusion des communes,
- détermination des taux des taxes locales,
- remplacement de l'agent technique communal,
- informations et questions diverses.

L'ensemble des membres du Conseil était présent à l'exception de M. Rémi HERON excusé.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. Le devis concernant l'installation d'horloges astronomiques sur les deux mats d'éclairage publique qui n'en étaient pas encore dotés (cf. compte rendu du 12 janvier 2017) est parvenu en mairie. Compte tenu de la modicité de la somme restant à la charge de la commune, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer les travaux.

3. Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil municipal un tableau récapitulatif des subventions accordées par la commune à certaines associations. Comme pour les deux années précédentes, compte tenu des baisses de dotations, le Conseil confirme sa volonté de réduire le montant des subventions allouées. Manquant d'informations quantitatives pour certaines associations, le Conseil décide de reporter au prochain Conseil municipal sa décision sur le montant qui sera accordé à ces dernières.
4. Dans le cadre d'un projet de fusion de communes, des premières réunions de concertation ont eu lieu avec les communes d'Autretot, d'Hautot-Saint-Sulpice et Veauville-les-Baons. Une telle fusion nécessite l'application d'une intégration fiscale progressive étalée sur une période de douze années. Afin de mesurer l'impact en matière de fiscalité locale, une étude a été commandée à la direction des finances publiques. Celle-ci confirme qu'Hautot-le-Vatois est la commune qui applique les taux les plus bas sur les trois taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti). Si pour la taxe d'habitation l'incidence est très modeste, il n'en est pas de même pour les deux autres taxes. Ces données formelles ont amené le Conseil municipal à un échange sur les avantages et les inconvénients pour les habitants de la commune, tant en matière de fiscalité que de services rendus. L'ensemble des observations a été noté et sera présenté par les représentants du Conseil municipal lors de la prochaine réunion de concertation.
5. Compte tenu de la décision des communes d'Yvetot et de Sainte-Marie-des-champs de se retirer du syndicat scolaire et du changement de communauté de communes de la commune de Rocquefort, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la modification des statuts du syndicat. Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.
6. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de maintenir les taux des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti).
7. Compte tenu du départ en retraite de l'agent technique communal, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à son remplacement par un agent recruté sous la forme d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE, dit emploi aidé), la commune bénéficiant alors d'une aide de l'Etat de 80 % du coût de la rémunération sur la base d'un maximum de 22 heures payées au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour modifier le tableau des effectifs en créant un emploi aidé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une manifestation va être organisée à l'occasion du départ en retraite de l'agent technique communal. La date va être arrêtée avec ce dernier. Les habitants de la commune en seront informés.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver une modification des statuts du Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central qui prend en compte l'intégration des communes de Saint-Martin-de-l'If, Croixmare, Carville-le-Folletière et Mesnil-Panneville à la Communauté de communes de région d'Yvetot. Celui-ci approuve ce changement de statut à l'unanimité.
- La demande de subvention pour la restauration de l'éclairage de la chapelle dans le cadre du programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte (cf. compte rendu du 12 janvier 2017) ayant été refusée, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches pour obtenir toutes subventions permettant de mener à bien ce projet.

Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition de la direction départementale des routes concernant l'aménagement du carrefour du Ver-à-Val (cf. comptes rendus précédents). Il s'agit d'aménager, pour une période d'essai de six mois, un mini carrefour provisoire avec une réduction de la vitesse à 50 Km/h. A l'issue de cette étude, soit il sera procédé à une installation définitive dont le charge sera à partager entre le département et la commune, soit il y aura un retour à la situation antérieure. Le Conseil donne son accord pour que Monsieur le Maire prenne un arrêté municipal instaurant cette installation provisoire pour une durée de six mois.
- Mme Lydie ADE présente au Conseil les investigations qu'elle a effectuées à propos de l'installation d'un "jardin du souvenir" dans le cimetière communal. Elle a visité

plusieurs installations similaires et pris contact avec des entreprises pour déterminer l'ordre de grandeur du coût d'une telle installation. La commission cimetière va se réunir pour étudier cette proposition et présentera ses conclusions lors d'un prochain conseil municipal.

- M. Claude BELLIN, présente au Conseil municipal les résultats de l'enquête de satisfaction sur les supports de communication menée auprès des habitants de la commune. Le Conseil donne son accord pour que ceux-ci soient diffusés avec le compte rendu de la réunion du jour.

Mise à jour du site internet de la commune : Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi dans la rubrique "actualité" d'un article sur les données statistiques essentielles de la commune et un autre sur la modernisation de la délivrance des cartes nationales d'identité. La rubrique "associations" a été complétée par une présentation du groupe choral gospel "All That Joy".